



**Commentaires sur l'ébauche de document d'orientation
présentés à**

**L'Office Canada-Terre-Neuve-et- Labrador des hydrocarbures
extracôtiers**

**dans le cadre la mise à jour de l'évaluation environnementale
stratégique du secteur extracôtier de l'Ouest de Terre-Neuve-et-
Labrador**

**par
le mouvement Non à une Marée Noire dans le Saint-Laurent**

Amqui, le 17 janvier 2012

Le Québec à l'heure des choix énergétiques

Depuis près d'une décennie, le peuple québécois est confronté à une multitude de projets énergétiques controversés : les minis-centrales hydroélectriques privées, les projets des centrales thermiques comme celles du Suroît et de Bécancour, le développement éolien anarchique, la réfection de Gentilly-2, les mégas projets hydroélectriques comme celui de la Romaine, les projets de port méthanier de Cacouna et de Lévis, le « far west » minier encadré par la fameuse Loi sur les mines et maintenant, les gaz de schistes et les forages gaziers et pétroliers dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Que de perte de temps et d'énergie à s'entêter à cultiver de bien mauvais terreaux !

Poser les bonnes questions

Le Québec se voit plus souvent en mode lutte qu'en mode « bâtissons l'avenir ». La qualité de notre environnement n'a jamais été aussi menacée par l'appétit des géants de l'industrie des énergies non renouvelables et ce, avec l'accord de nos chers élus provinciaux et fédéraux. De plus, nous signons des ententes d'exportation de notre électricité à perte. Parfois, j'ai l'impression que nous revivons l'époque de Duplessis ! La masse citoyenne doit à tout prix se questionner, s'informer et agir par rapport aux grands enjeux de notre société comme la propriété des ressources naturelles et l'indépendance énergétique des États. Au Québec, que voulons-nous comme projet de société ? Voulons-nous décider collectivement ou voulons-nous que les autres décident à notre place ? Quelles sont nos forces énergétiques pour l'avenir ? Pourquoi ne pourrions-nous pas devenir un leader mondial en matière d'énergie verte ? Nous avons déjà une bonne longueur d'avance dans ce domaine : 50 % de nos approvisionnements énergétiques sont de source renouvelable ! En effet, au début des années 2000, Bernard Landry affirmait que si le Québec était un pays indépendant, nous serions le deuxième État le moins dépendant des hydrocarbures au monde ! Nous pouvons nous affranchir complètement de notre dépendance au pétrole par l'efficacité énergétique, par le développement de la géothermie, par l'électrification des transports à l'aide du moteur-roue de Pierre Couture, par l'achèvement de la nationalisation de nos ressources naturelles amorcée par René Lévesque dans les années soixante, etc.

État de survie

En écologie, il existe un concept nommé « la capacité de charge ». Grossièrement, celui-ci désigne la taille maximale qu'une population peut atteindre dans un milieu donné. La croissance infinie ne peut survenir dans un monde où les ressources sont limitées. Les espèces qui ont connu une explosion démographique suite à une abondance de nourriture et à une quasi-absence de facteurs limitants comme la prédation, ont subi un déclin majeur peu de temps après leur apogée. On doit apprendre à travailler avec les écosystèmes, on ne peut s'extirper des forces naturelles. Toutes les civilisations ont vu leur environnement se dégrader à différents niveaux à travers les âges. Celles qui ont réussi à survivre eurent la sagesse de trouver l'équilibre entre la disponibilité des ressources et leurs besoins fondamentaux. Le développement rectiligne axé sur l'individu ne peut plus durer. Nous devons rééquilibrer le balancier et réduire l'écart entre le pôle « je » et le pôle « nous ». L'idée de révolutionner notre modèle économique apparaît de plus en plus comme une nécessité et non comme un choix.

Tôt ou tard

La responsabilité anthropique dans le réchauffement climatique global actuel fait consensus au sein de la communauté scientifique. Les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines continueront d'augmenter inévitablement si nous poursuivons un modèle de société assoiffé d'énergies fossiles. Nous avons déjà rencontré le pic de production du pétrole selon les experts les plus réalistes alors que les plus optimistes prévoient qu'il sera atteint d'ici 2035 ! En 2005, le Département de l'Énergie des États-Unis a publié un document connu sous le nom de rapport Hirsch. Il mentionne que « le pic pétrolier mondial pose aux États-Unis et au monde un problème de gestion des risques sans précédent. Les prix du pétrole et la volatilité sur le marché augmenteront considérablement. Sans un programme d'atténuation appropriée, les coûts économiques, sociaux, environnementaux et politiques seront sans précédent. »

Nous sommes à l'aube d'une grande révolution énergétique et il est de notre responsabilité de s'y préparer. Pour y faire face, nous devons faire pression sur nos gouvernements afin qu'ils mettent en place, de toute urgence, une stratégie

d'indépendance aux énergies sales en passant par une redéfinition globale de notre mode de vie énergivore. Deviendrons-nous un modèle phare pour le reste du monde ou resterons-nous passifs en attendant les directives ? Je suis persuadé que les autres provinces maritimes sont dotées de ressources renouvelables et de leadership intellectuel afin de s'extirper progressivement de leur dépendance aux énergies du passé.

Old Harry : Le trou noir du Saint-Laurent

Le gisement pétrolier et gazier Old Harry renferme plus de six milliards de barils de pétrole dont deux exploitables et quelques trillions de pieds cubes de gaz naturel. Il est situé en plein cœur du chenal laurentien, à 80 km au nord-est des îles-de-la-Madeleine et à environ 100 km au large des côtes de Terre-Neuve. Il est à cheval sur la frontière du Québec et celle de Terre-Neuve. Le deux tiers de la zone exploitable est en territoire québécois. Par contre, Terre-Neuve ne reconnaît pas la frontière maritime québécoise de 1964. Il y a présentement un moratoire sur toutes activités d'exploration et d'exploitation jusqu'à 2012 et ce, seulement du côté du Québec.

Au cœur de l'écosystème

C'est un endroit stratégique d'une importance vitale pour de nombreuses espèces de poissons et de mammifères marins. Le golfe du Saint-Laurent, milieu unique en son genre, est une mer semi-fermée, six fois plus petite que le golfe du Mexique. Les conditions physico-chimiques de cette étendue d'eau sont particulièrement complexes. L'eau y est très froide et renferme moins de micro-organismes capables de décomposer les hydrocarbures contrairement aux eaux chaudes du golfe du Mexique. Advenant une marée noire dans le golfe du Saint-Laurent, les impacts sur l'écosystème pourraient être catastrophiques pouvant entraîner de lourdes conséquences sur les industries des pêches et du tourisme s'échelonnant sur plusieurs décennies affectant par le fait même, les nombreuses communautés côtières des cinq provinces maritimes. Même sans déversement majeur, lorsqu'il y a exploitation, il y a inévitablement des petits déversements de l'ordre d'un baril sur mille barils extraits (1). Donc, il serait possible qu'un déversement progressif, en fonction de la durée éventuelle d'une telle exploitation, d'environ deux millions de barils de pétrole se produise dans le milieu marin. De plus, il

faut spécifier que si le golfe du Saint-Laurent n'est pas protégé, l'estuaire du Saint-Laurent ne l'est pas non plus. Ces deux secteurs sont indivisibles en raison des courants profonds. Ceux-ci longent le chenal laurentien et remontent à la surface des eaux à Tadoussac (2).

Une gestion intégrée des ressources s'impose

Le Québec et les autres provinces maritimes entourant le golfe du Saint-Laurent doivent opter pour une stratégie énergétique viable, axée sur les énergies renouvelables avant de s'orienter dans un développement énergétique non durable et dangereux sur les plans économiques et environnementaux comme celui des hydrocarbures. Les revenus générés par les industries renouvelables comme celui de la pêche et du tourisme sont de l'ordre de 125 millions de dollars par année et ce, uniquement pour l'archipel madelinot (3). Présentement, les compagnies pétrolières sont dans l'obligation de verser un montant largement insuffisant de 30 millions de dollars en cas d'incident majeur en vertu des présentes lois canadiennes (4). À titre de comparaison, la catastrophe écologique du golfe du Mexique a engendré des coûts de plus de 30 milliards de dollars jusqu'à présent ! De plus, le cadre de développement qui est proposé par le gouvernement est aucunement orienté vers un enrichissement des collectivités, mais plutôt orienté par et pour les entreprises privées. Actuellement, au Québec, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures est encadré par la loi sur les mines. Cette loi, digne d'une colonie de sapins, est l'une des pierres angulaires de notre asservissement collectif en favorisant la privatisation des profits et la socialisation des pertes économiques et environnementales. Par exemple, en 2009, le gouvernement québécois a obtenu seulement 31 millions de dollars sur les 6 milliards de revenus déclarés par l'industrie minière (5) ! Je ne connais pas le contexte de la loi sur les mines au sein de la province de Terre-Neuve, mais on peut supposer que c'est fort semblable à celui du Québec.

Un accord contestable

Selon l'ancien député Maxime Arseneau, le Québec et les autres provinces maritimes auraient théoriquement le droit d'empêcher Terre-Neuve de procéder à

l'exploration et l'exploitation du gisement Old Harry. En effet, l'Office Canada Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers est l'instrument de la mise en œuvre de l'Accord atlantique de 1987. L'accord en question ne concerne que la portion atlantique et non le golfe du Saint-Laurent :

La région faisant l'objet du présent accord comprend la région située entre la ligne de marée basse au large de la côte de Terre-Neuve et du Labrador jusqu'à la limite extérieure de la marge continentale. Face à la compétence du Canada, étant située au nord, à l'est et au sud des lignes de démarcation pertinentes entre Terre-Neuve et les provinces voisines et les territoires du Nord-Ouest (6).

Nous avons le choix

La coalition Saint-Laurent et une majorité grandissante de citoyens des provinces maritimes et d'ailleurs réalisent l'importance d'adopter un moratoire le plus rapidement possible afin que nous puissions avoir accès à un véritable processus démocratique et transparent. La conclusion des participants au forum interprovincial sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, qui a eu lieu le 8 et le 9 avril 2011 aux Îles-de-la-Madeleine, est que l'agence canadienne d'évaluation environnementale doit instaurer une commission d'examen fédéral. Ce processus, d'une durée d'un an ou deux années, permettrait d'évaluer les impacts des futurs projets pétroliers et gaziers sur l'ensemble du golfe du Saint-Laurent. Même l'Office Canada Terre-Neuve recommandait au ministre Kent de tenir cette commission et celui-ci a refusé. C'est invraisemblable et odieux ! Les gens ont le droit d'être informés adéquatement sur les enjeux liés aux énergies fossiles et ils ont surtout le droit de pouvoir décider collectivement de leur avenir social, économique et environnemental.

Il est inacceptable de voir naître une industrie aussi irresponsable que celle des hydrocarbures au sein d'un milieu si fragile. Cette industrie, datant du vingtième siècle, nous plongera nécessairement vers un recul considérable de notre société. Lorsqu'il est

urgent d'enclencher une véritable décarbonisation de notre économie et que plusieurs pays luttent difficilement afin de réduire leur dépendance aux hydrocarbures, ici on nous dit que ce sera fait sans véritable danger et que nous devons explorer et exploiter ces ressources carbonées pour le bien de notre économie et pour la survie de nos régions. Les communautés côtières, du golfe du Saint-Laurent, jouissent d'une économie orientée vers l'avenir, vers une véritable durabilité, en puisant dans leurs gisements renouvelables comme celui du tourisme ainsi que celui de la pêche depuis plusieurs décennies. L'arrivée de cette industrie risque de compromettre durablement leur mode de vie et leur économie pour les générations à venir. Le Québec doit opter pour une stratégie énergétique viable et axée sur les énergies renouvelables avant de s'orienter dans un développement énergétique non durable et dangereux sur les plans économiques et environnementaux comme celui des hydrocarbures.

Références

- (1) <http://www.moutonnoir.com/2009/09/les-hydrocarbures-du-golfe-vus-des-iles-de-la-madeleine/>
- (2) Koutitonsky, V.G. et G.L. Bugden. 1991.
- (3) <http://www.coalitionsaintlaurent.ca/fr/coalition>
- (4) <http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/compgle.pdf>
- (5) MOUSSEAU, N., « Un autre exemple d'opposition systématique des Québécois au progrès ? », *L'action nationale*, vol. C, nos 9-10, Sherbrooke, 2010, p. 56.
- (6) Loi sur la mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve, 1987, ch. 3, art. 6; 1994, ch. 41, art. 37. p.5

Caricature



Stéphane Poirier

nonmarenoire@gmail.com



